



Pb agence bien qu'elle ne vend pas

Par **Iarabis**, le **07/12/2013 à 14:23**

Une agence immobiliere m'a fait signé un mandat de recherche sur un terrain que nous avons visité et qu'elle ne possédait pas et que l'acheteur avait contacté juste pour avoir une idée du tarif qu'il pourrait en demande.

L'acheteur souhaitant faire sa transaction de particulier à particulier nous avons donc fait une offre que le vendeur est prêt à nous accorder. L'agence nous a contacté pour nous signaler que nous n'avons pas le droit d'acheter le terrain car nous avons signé ce fameux mandat de recherche mais elle ne peut pas nous le vendre puisqu'elle ne l'a pas dans son portefeuille. A t-elle le droit ? qu'est ce que je risque si je conclu tout de même avec le vendeur ?

D'avance merci pour votre aide.

Cordialement

Par **petronille**, le **07/12/2013 à 17:35**

Bonjour

Un mandat ce défait par lettre LAR. Regardez les conditions que vous avez signé. Si elle ne possédait pas le terrain elle est en tord. Vous pouvez faire annuler l'action de l'agence.l'agence n'a pas eu l'affaire c'est tout.

Cordialement,

Par **Philp34**, le **08/12/2013 à 08:39**

Si je puis vous être utile....

Bonjour,

Le litige n'est pas en réalité entre vous et l'agence immobilière mais entre le vendeur et cette dernière.

En effet, si un mandat de vente du terrain n'a pas été conclu entre son propriétaire (vendeur) et l'agence immobilière cette dernière n'était pas habilitée à vous faire signer quoi que ce soit.

A contrario, celui que vous avez signé est valide. En clair, vous ne pouvez faire de transaction

sans l'agence.

Salutations.